

Préambule commun aux enseignements artistiques de spécialité du cycle terminal

Les enseignements de spécialité suivis à partir de la classe de première accueillent des élèves particulièrement intéressés par le domaine artistique choisi. Les programmes fixent les objectifs à atteindre chaque année du cycle, en insistant sur les compétences requises pour réussir dans l'enseignement supérieur.

La pratique artistique et le renforcement des connaissances culturelles sont les principaux objectifs de ces enseignements. S'y ajoute le développement de la capacité de l'élève à penser son rapport à l'art dans le contexte de la société contemporaine et à construire son parcours d'études supérieures en référence aux métiers des arts et de la culture. Les thématiques et questionnements des programmes permettent aux professeurs d'accompagner la progression des élèves, de tenir compte de leurs acquis, de leurs profils et de leurs aspirations, notamment liés aux autres spécialités choisies parallèlement.

L'enseignement de spécialité en classe terminale concerne les élèves ayant confirmé ce choix parmi les trois spécialités suivies en classe de première. À ce titre, dans le cadre des six heures hebdomadaires et dans une logique d'exigence disciplinaire et de préparation à l'enseignement supérieur, les élèves sont amenés à approfondir leurs connaissances et à développer un solide niveau de compétences.

Les enseignements artistiques développent des compétences transversales et transposables qui contribuent à la réussite des élèves dans de nombreuses voies d'études. La stimulation de l'imaginaire au service de la création, l'exigence méthodologique, la capacité d'abstraction, l'esprit collaboratif et l'analyse critique sont quelques-unes de ces compétences travaillées.

Comme tous les enseignements, cette spécialité contribue au développement des compétences orales à travers notamment la pratique de l'argumentation. Celle-ci conduit à préciser sa pensée et à expliciter son raisonnement de manière à convaincre. Elle permet à chacun de faire évoluer sa pensée, jusqu'à la remettre en cause si nécessaire, pour accéder progressivement à la vérité par la preuve. Elle prend un relief particulier pour ceux qui choisiront de préparer l'épreuve orale terminale du baccalauréat en l'adossant à cet enseignement de spécialité.

Selon des modalités qui leur sont propres, les enseignements artistiques peuvent tirer parti des ressources de l'établissement et des partenaires culturels. Ces relations partenariales sont d'autant plus importantes qu'elles ouvrent les enseignements vers des contextes professionnels variés et permettent ainsi aux élèves de prendre connaissance des différents métiers et parcours de formation en lien avec les domaines artistiques qu'ils étudient. Ils peuvent s'appuyer sur les dispositifs complémentaires relevant de l'éducation artistique et culturelle.

Cinéma-audiovisuel - classe terminale

Préambule spécifique à l'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel en classe terminale

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel engage l'élève dans une démarche de découverte, de développement et d'approfondissement d'une pratique et d'une culture cinématographiques et audiovisuelles. En spécialité, il acquiert les connaissances culturelles, historiques et théoriques liées aux principaux repères de ce domaine, la capacité d'analyser des images et des sons, les compétences d'écriture en images et en sons. Cet enseignement forme ainsi chez l'élève la compréhension fine des enjeux artistiques propres à la création cinématographique et audiovisuelle dans leurs contextes sociaux et économiques.

• Enjeux et objectifs

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel accorde une importance particulière aux liens qui se nouent à toutes les époques entre formes artistiques, histoire des idées et des techniques, contexte de création, réalité des publics, et au sens qui se dégage de ces relations. Il invite ainsi l'élève à appréhender selon différents aspects la portée de la création cinématographique et audiovisuelle dans une perspective de culture générale et de formation, humaniste et civique. À travers des œuvres diverses (patrimoniales et contemporaines, françaises et étrangères), inscrites dans des genres et des systèmes de production variés, il met en lumière la manière dont le langage du cinéma et de l'audiovisuel interroge les grandes questions de son temps.

Favorisant l'apprentissage personnel de l'élève, développant son autonomie, cet enseignement lui offre l'occasion de construire son regard, d'affirmer et de défendre ses goûts, de réfléchir à sa place de spectateur et d'apprécier par lui-même l'usage et la valeur des images dans la société contemporaine.

Par la diversité des domaines qu'il mobilise, l'enseignement de spécialité cinéma-audiovisuel peut se conjuguer avec une large variété d'autres enseignements de spécialité : humanités, littérature et philosophie, numérique et sciences de l'informatique, physique-chimie, sciences économiques et sociales, etc. Ces combinaisons permettent aux élèves de construire des projets précis d'orientation et de poursuites d'études (universités, BTS des métiers de l'audiovisuel, classes préparatoires aux grandes écoles, écoles de cinéma, écoles d'art, mais aussi écoles de commerce dans le secteur des médias, formations juridiques, action artistique et culturelle, etc.).

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel s'adresse à tous les lycéens qui s'intéressent aux écritures en images et en sons, et qui sont désireux de conforter et d'approfondir leur culture et leur pratique dans ce domaine. Cet enseignement favorise la transversalité par les croisements qu'il propose avec de nombreuses disciplines.

En classe terminale, les élèves approfondissent les questionnements et les situations qui ont pu être rencontrés les années précédentes, structurant ainsi leurs connaissances et progressant dans la maîtrise de leur pratique.

• Modalités

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel s'appuie sur une variété de situations pédagogiques pour favoriser les enrichissements mutuels entre les composantes culturelles, pratiques et théoriques de cet art. Afin de développer des compétences discursives, analytiques et créatives, il invite l'élève à vivre différentes expériences, à passer de l'émotion à la réflexion, de la réflexion à la création, et inversement. Aussi, dans un cadre partenarial (salles de cinéma, institutions culturelles, professionnels du secteur), associe-t-il

fréquentation des œuvres, notamment en salles, analyse et production individuelle ou collective (écriture, tournage, montage, post-production, etc.) dans une démarche de projet.

L'enseignement de spécialité de cinéma-audiovisuel s'organise autour de cinq axes d'étude qui reflètent la multiplicité des méthodologies et des approches du cinéma et de l'audiovisuel : Émotion(s), Motifs et représentations, Écritures, Histoire(s) et techniques, Économie(s). Ils structurent les apprentissages à travers tous les niveaux du lycée, favorisant une variété de perspectives (respectivement pragmatique, culturelle, poétique, historique et technique, économique). Ces axes assurent en outre la cohérence de la progression des enseignements tout au long du lycée.

Au sein d'un établissement, cet enseignement est assuré par une équipe pédagogique composée de professeurs titulaires d'une certification complémentaire de cinéma-audiovisuel. Ceux-ci travaillent en relation étroite avec la ou les structures culturelles partenaires et des intervenants professionnels choisis dans le cadre du partenariat (scénaristes, réalisateurs, scriptes, monteurs, ingénieurs du son, producteurs, distributeurs, etc.). Dans cette perspective, l'enseignement de cinéma-audiovisuel doit s'appuyer sur les ressources de l'environnement culturel des établissements et tirer parti du calendrier des événements culturels (programmation des institutions, de festivals divers, rétrospectives, spectacles, expositions, etc.), afin de construire les projets d'enseignement et leur progression. L'élève développe ainsi une compréhension concrète et actualisée des différents aspects de l'organisation du secteur audiovisuel.

Connaissances et compétences travaillées

Au cours de cet enseignement de spécialité, l'élève acquiert des connaissances (esthétiques, culturelles, historiques, techniques) et développe des compétences (réflexives, analytiques et méthodologiques, artistiques, critiques) qui favorisent l'affirmation de son jugement et de sa pratique créative, individuelle ou collective. Ces connaissances et compétences peuvent s'organiser selon les quatre ensembles suivants :

- Comprendre le sens d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle en lien avec son contexte et son public.
 - Apprécier la spécificité d'un geste artistique dans le domaine cinématographique et audiovisuel.
 - Déterminer les choix constitutifs d'un projet de création et les mettre en œuvre.
- Analyser de manière précise et argumentée des productions cinématographiques et audiovisuelles.
 - Choisir les outils et les méthodes d'analyse pertinents selon les supports et les contextes spécifiques d'écriture.
 - Mobiliser ses compétences d'analyse au service de sa propre pratique d'écriture cinématographique et audiovisuelle.
- Comprendre les principaux repères de l'histoire du cinéma et de l'audiovisuel en lien avec ceux des autres arts.
 - Appréhender les relations entre innovation technique et création cinématographique et audiovisuelle à différentes époques.
 - Mobiliser ses connaissances pour nourrir son expérience de spectateur et sa pratique artistique.
- Éprouver par la découverte et l'échange ses propres choix esthétiques.
 - Affirmer les valeurs propres à sa responsabilité de spectateur et de créateur.
 - Présenter et défendre son projet artistique et les choix qui le fondent.

Questionnements et situations d'apprentissage

Dans l'enseignement de spécialité en classe terminale, les apprentissages s'organisent autour de l'exploration des principales théories du cinéma et de l'audiovisuel et de leur influence sur l'interprétation et sur la réception individuelles et collectives des œuvres. Comment se conçoit et s'apprécie la création cinématographique et audiovisuelle, partagée entre art et industrie ? Comment se définit la valeur d'une œuvre, entre singularité d'une démarche artistique, circulation des motifs culturels et des formes, déterminations historiques et réceptions par des publics divers ? Comment se construit l'histoire du cinéma ? Comment s'établit la reconnaissance et la légitimation de certaines œuvres ? L'élève revoit les principales notions qui ont été abordées en classe de première. Il en prolonge la connaissance et la maîtrise en prenant conscience de la diversité des approches possibles d'une œuvre (pragmatique, culturelle, esthétique, historique et économique) en jeu dans une pluralité de contextes. À la fin de la classe terminale, il est capable de mobiliser les grands principes et outils qui président à l'analyse d'une œuvre cinématographique en rapport avec diverses réalités de son époque (techniques, culturelles, historiques, sociologiques, etc.) et d'en justifier la pertinence. Il peut ainsi nourrir de cette réflexion sa propre pratique, tant sous l'angle artistique que technique, pour approfondir une démarche d'écriture personnelle et la valoriser par des choix réfléchis.

Au cours de l'année, l'enseignement s'organise avec souplesse en un parcours théorique et pratique articulé entre :

- d'une part, **des questionnements** spécifiques à la classe terminale ;
- d'autre part, **un programme limitatif de trois œuvres cinématographiques ou audiovisuelles** dont chacune s'inscrit dans la perspective d'un ou plusieurs de ces questionnements.

Le professeur construit sa progression en agencant librement l'étude des œuvres du programme limitatif et l'exploration du ou des questionnements dans lesquels elles s'inscrivent. Il peut privilégier l'entrée dans la réflexion par les unes ou les autres, par les approches théoriques ou pratiques. Il a toute latitude pour apprécier les rapprochements qui permettent d'éclairer les œuvres et les questionnements auxquels elles se rapportent, et pour faciliter leur appropriation par les élèves en fonction des projets menés, du partenariat et des ressources locales.

• Questionnements

En classe terminale, cinq questionnements orientent la réflexion et les projets créatifs des élèves :

- réceptions et publics (Émotion(s)) ;
- transferts et circulations culturels (Motifs et représentations) ;
- un cinéaste au travail (Écritures) ;
- périodes et courants (Histoire(s) et techniques) ;
- art et industrie (Économie(s)).

Chacun de ces questionnements peut articuler approches théoriques et pratiques.

Axes Niveau	Émotion(s)	Motifs et représentation	Écritures	Histoire(s) et techniques	Économie(s)
Enseignement de spécialité CAV, en classe terminale	Réceptions et publics	Transferts et circulations culturels	Un cinéaste au travail	Périodes et courants	Art et industrie

Réceptions et publics

Les films donnent lieu à de nombreuses interprétations selon les époques, les aires culturelles, les stratégies de *marketing*, les critiques de cinéma et les événements qui surviennent dans la sphère publique. Les multiples lectures d'une œuvre peuvent par ailleurs fédérer autour d'elles différentes communautés d'interprétation.

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnement, l'élève prend la mesure des phénomènes de réception pour nourrir sa compréhension de la réalité des publics. En partant par exemple de la question du succès commercial (*box-office*), il appréhende les outils économiques et statistiques qu'utilise l'industrie du cinéma pour faire l'analyse de la réception d'un film. L'élève perçoit les possibles variations de cette réception dans le temps. Grâce aux études qui portent sur la fréquentation des salles, il peut découvrir la grande diversité des catégories de spectateurs qui composent le public d'une séance, d'une salle ou d'un film. En abordant la question du spectateur individuel, tel qu'il est envisagé par la psychologie, l'anthropologie et la sociologie, l'élève étudie plus finement l'effet que produisent les films : il comprend ce qui caractérise l'expérience perceptive et cognitive du spectateur de cinéma et ce qui caractérise la réception esthétique d'une œuvre.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève acquiert des connaissances qui lui permettent de réfléchir à ses propres attitudes de spectateur. Il est également en mesure de saisir comment s'effectue la reconnaissance et la légitimation des œuvres, et peut ainsi aborder avec un regard critique les nouvelles pratiques de « contenus partagés » qui se développent sur les réseaux sociaux.

Transferts et circulations culturels

Le phénomène des transferts et des circulations culturels apparaît très tôt (dès les années 1920, les studios américains sollicitent des cinéastes en Europe) et traverse les époques jusqu'à aujourd'hui. Que se passe-t-il lorsque formes, motifs, genres et récits migrent d'un contexte culturel à un autre ? La notion de transferts culturels permet d'envisager dans sa complexité et son caractère dynamique la rencontre entre deux aires culturelles ou deux systèmes de production (Hollywood et l'Europe, Hollywood et Hong Kong, un studio européen et un japonais, etc.). Il peut s'agir du cas d'une œuvre réalisée par un cinéaste dans un pays qui n'est pas le sien – qu'il ait émigré pour des raisons économiques ou qu'il soit exilé pour des raisons politiques – ou, plus généralement, de celui d'une œuvre qui transpose et adapte dans sa culture propre une production issue d'un autre univers de référence.

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnement, l'élève interroge ce qui se joue cinématographiquement et esthétiquement dans ces écarts et ces rapprochements culturels. Il prend conscience des enjeux de la migration des formes et des motifs induite par l'adaptation à de nouvelles équipes (acteurs, techniciens), à un nouveau système industriel, à de nouvelles conventions et, finalement, à un nouveau public. L'élève peut analyser en particulier les modes d'appropriation par un pays d'accueil de thèmes et de formes venus d'un autre espace géographique et culturel, tels que la *naturalisation*, processus de transposition d'un matériau acclimaté au pays d'accueil, ou l'*hybridation* qui n'est pas une simple juxtaposition d'éléments hétérogènes mais un métissage créateur de formes originales.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève appréhende l'œuvre cinématographique comme un objet traversé par des dynamiques parfois opposées où se rencontrent et interagissent deux cinématographies ou deux systèmes culturels.

Un cinéaste au travail

Le cinéaste exprime un point de vue sur le monde et, souvent, sur le cinéma. Appréhender son travail consiste essentiellement à suivre son processus créatif, à en analyser les étapes

et les choix, de la phase de pré-production jusqu'à sa matérialisation en film de cinéma, afin d'éclairer ce qui relie la conception de l'œuvre et sa fabrication.

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnaire, l'élève développe une compréhension fine des étapes et des contraintes de la création cinématographique. À travers un cas concret et l'étude de documents spécifiques (notes de travail, *scenarii*, *story-board*, matériaux audiovisuels, etc.), l'élève approfondit sa connaissance des étapes de la fabrication d'un film en comprenant l'enchaînement des choix artistiques et techniques qui sous-tendent l'affirmation d'un point de vue d'auteur. Il explore les différents contextes liés à l'émergence d'une œuvre afin de mettre en lumière la singularité d'un point de vue : il apprend ainsi à reconnaître les influences artistiques, historiques et socio-économiques qui conditionnent le travail de l'artiste tout en mesurant la capacité de ce dernier à s'en affranchir.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève est capable de conduire plus finement l'analyse de la création, d'en saisir la complexité, et d'interroger dans sa propre démarche de réalisation la cohérence de ses choix techniques et artistiques.

Périodes et courants

Le repérage de périodes et de courants propres à l'histoire du cinéma offre des outils pour l'analyse en inscrivant les œuvres dans une chronologie, un moment historique et un « style » caractéristique. Il peut s'agir, entre autres, du « cinéma des premiers temps », du « cinéma expressionniste allemand », du cinéma soviétique des années 1920, du « cinéma impressionniste français », du « cinéma classique hollywoodien », du « réalisme poétique français », du « néo-réalisme », de la « Nouvelle Vague française » (voire des Nouvelles Vagues partout dans le monde : Pologne, Tchécoslovaquie, Japon...), du « *cinema novo* brésilien », du « nouveau cinéma allemand » (des années 1960 aux années 1980), etc. Un découpage chronologique déterminé par des changements techniques majeurs dessine également des périodes essentielles, en lien avec l'histoire des sciences et des techniques : c'est ainsi le cas pour la « généralisation du parlant » de 1926 à 1934 ou encore la généralisation du numérique (à partir de 2009).

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnaire, l'élève apprend à reconnaître ce qui caractérise les périodes et les courants propres au cinéma et à son histoire, ce qui légitime leur définition, tout en interrogeant leur pertinence. Il peut situer historiquement les films du programme, identifier et comparer des styles différents, évaluer les degrés d'influence d'un courant sur un cinéaste, ou l'inverse.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève développe sa connaissance de repères historiques du cinéma ; il est capable de les mobiliser à l'appui de son analyse. Il prend peu à peu conscience des paramètres, des choix et des enjeux qui gouvernent la constitution d'une histoire du cinéma.

Art et industrie

Des usines à rêves jusqu'au principe même de production, de diversification et de distribution des œuvres selon des processus standardisés sur un marché concurrentiel, tout ramène le cinéma à la tutelle forte de contraintes économiques, financières et médiatiques.

En prenant appui sur l'analyse de l'œuvre ou des œuvres du programme limitatif inscrite(s) dans ce questionnaire, l'élève interroge les tensions entre les modes de création et les modes de production sur l'ensemble de la chaîne économique (fabrication, distribution, exploitation) ; il explore les relations complexes qui se développent entre art et industrie. Il découvre la spécificité d'un secteur à travers quelques questions clefs : les grands studios américains (*Majors*), les contrats liant des réalisateurs, des scénaristes, des acteurs à un studio, les modifications imposées par les producteurs, le droit à la décision finale sur le montage (*final cut*), l'économie des superproductions (*blockbusters*), les contraintes de l'échec ou du succès commercial (*box-office*), le système des franchises, le développement

actuel des plateformes de visionnage en ligne (*streaming*), les « exceptions culturelles », les formes de soutien au cinéma de création, etc. Il comprend les limites d'un tel système, la réduction des marges de liberté artistique qu'il peut induire et les enjeux de la conquête d'une autonomie créatrice au sein ou en marge d'un système. Il prend conscience de la complexité des circuits et des dynamiques qu'il serait simpliste d'opposer : réalisateurs circulant entre différents systèmes de production, producteurs ou studios alternant les projets d'ambitions variables pour mieux se positionner sur un marché, etc.

Au fil de l'année et de sa progression, l'élève est capable de mobiliser les ressources des études économiques pour analyser de manière plus précise la spécificité et la valeur d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle. Il peut réfléchir avec plus d'acuité aux contraintes qui sous-tendent ses propres choix de création, mais aussi à ses pratiques de spectateur, aux salles qu'il fréquente, aux jugements qu'il porte sur les œuvres. Il sait interroger, selon différentes perspectives, les processus de légitimation des films et des œuvres audiovisuelles.

• Programme limitatif

Un programme limitatif de trois œuvres cinématographiques et audiovisuelles est publié tous les ans au Bulletin officiel de l'éducation nationale. Il est renouvelé annuellement par tiers. Au cours de l'année de terminale, chaque œuvre est abordée et analysée dans la perspective d'un ou plusieurs questionnement(s) précisé(s) par le Bulletin officiel de l'éducation nationale. Chaque œuvre permet donc de mener l'étude d'un ou plusieurs questionnement(s).

• La pratique artistique

En classe terminale, l'élève appréhende le processus global de l'écriture filmique, en s'appuyant notamment sur ses acquis antérieurs et en les approfondissant. Aussi cette année accorde-t-elle une place importante à la réalisation d'un projet créatif abouti dont la forme et les objectifs sont laissés à la libre appréciation du professeur dans le cadre des connaissances acquises et des compétences travaillées en classe. Le développement de ce projet créatif :

- ménage avec souplesse des échos avec un ou plusieurs questionnements du programme de terminale, afin d'encourager leur réinvestissement dans la pratique créative de l'élève ;
- privilégie, au sein de la classe, le travail en équipe articulé à la démarche personnelle de l'élève.

Le projet créatif aboutit à la mise en forme d'un carnet de création (note d'intention, description et analyse réflexive des étapes de création, documents de travail, etc.) et à la réalisation d'un court métrage ou d'un fragment finalisé (une ou plusieurs séquences, une partie, un chapitre, etc.) issu d'un ensemble plus vaste.

Le projet créatif est préparé au sein de la classe par des exercices et des travaux pratiques qui permettent à l'élève d'expérimenter et de s'approprier différentes étapes de l'écriture cinématographique et audiovisuelle (écriture de scénario, repérages, tournage, montage, montage son, mixage, étalonnage, effets visuels, etc.). À travers celles-ci, il est amené à effectuer des choix artistiques, à les approfondir afin d'affirmer peu à peu un point de vue et d'être en mesure de le justifier.

Lors des différentes évaluations préparant à l'examen du baccalauréat, la réalisation n'est pas évaluée en tant que telle. Elle sert de support au questionnement sur la démarche de création et sur l'engagement personnel de l'élève.

• Situations d'apprentissage et expériences de l'élève

En cinéma-audiovisuel, l'élève fait l'expérience de situations d'apprentissage variées, parmi lesquelles : la rencontre avec des œuvres, l'échange avec des professionnels, la pratique artistique sous la forme d'exercices ou de projets, les apports théoriques et historiques sous la conduite du professeur, les démarches d'analyse. Dans les expériences vécues par l'élève, ces différentes modalités pédagogiques sont associées afin que des relations fortes soient tissées entre la dimension théorique et la dimension pratique de l'enseignement.

Dans l'enseignement de spécialité, en classe terminale, l'accent est mis sur l'exploration des principales théories du cinéma et de l'audiovisuel, et sur leur mobilisation dans des démarches d'analyse ou de pratique créative. Dans cette perspective, une place prépondérante est accordée aux situations d'apprentissage qui favorisent :

- l'étude détaillée et complète des œuvres du programme limitatif en lien avec les questionnements de l'année ;
- la réflexion théorique à partir de références historiques et esthétiques et l'application des principales théories du cinéma et de l'audiovisuel ;
- la mobilisation de méthodes et d'outils d'analyse adéquats (culturels, techniques, formels, historiques, économiques, etc.) et la justification du choix de la méthode appropriée ;
- l'analyse de séquence, mobilisant les approches et les outils adéquats ;
- le développement écrit d'une réflexion personnelle sur les œuvres du programme limitatif en lien avec l'un des questionnements de l'année ;
- la collaboration réfléchie avec des professionnels et l'interrogation problématisée sur les réalités professionnelles ;
- la réalisation d'un projet de création cinématographique (court métrage, fragment d'un ensemble plus vaste, etc.) et l'analyse critique de ce projet ;
- l'élaboration d'un carnet de création accompagnant le projet de l'année et les réflexions qu'il suscite ;
- l'argumentation personnelle en vue d'exposer et de défendre son projet et le point de vue artistique qui le sous-tend ; la confrontation avec d'autres regards ;
- l'appréhension critique d'écritures cinématographiques et audiovisuelles variées pour identifier et comprendre leurs spécificités.

Attendus de la fin de classe terminale

En fin de classe terminale, l'élève est capable :

- de mobiliser les grands principes et outils qui président à l'analyse d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle en rapport avec diverses réalités de son époque (techniques, culturelles, historiques, sociologiques, etc.) et d'en justifier la pertinence ;
- d'analyser de manière fine un extrait ou une œuvre à partir de l'un des questionnements de l'année ;
- d'apprécier la singularité et la valeur d'un geste artistique dans le domaine cinématographique et audiovisuel ;
- d'analyser et de mettre en perspective les choix qui président à la création d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle partagée entre art et industrie ;
- d'identifier quelques éléments qui caractérisent la réception d'une œuvre afin de nourrir une compréhension plus globale de celle-ci ;
- de distinguer les déterminations culturelles et historiques d'une œuvre cinématographique et audiovisuelle ;
- de réfléchir aux conditions de constitution d'une histoire du cinéma à partir de repères déjà acquis ;

- de maîtriser une démarche d'écriture personnelle (du scénario jusqu'au montage) en affirmant son point de vue et en le défendant ;
- de se projeter dans une démarche d'écriture longue dont la réalisation de l'année ne serait qu'une préfiguration.

Évaluation

En cinéma-audiovisuel, l'évaluation s'attache à mesurer les progrès des élèves dans l'acquisition des compétences et des connaissances attendues en fin de chaque année. Outre la fréquence des situations d'évaluation, quelques grands principes sont à observer :

- favoriser une variété de situations engageant alternativement ou conjointement des compétences écrites ou orales, théoriques ou pratiques, individuelles ou collectives ;
- dans l'évaluation de la dimension pratique, privilégier le cheminement de la réflexion, la démarche créative de l'élève et sa capacité à les défendre ;
- favoriser les situations où l'élève identifie et justifie ses choix artistiques, à travers une diversité de supports ;
- associer dès que possible la dimension théorique et la dimension pratique des apprentissages, et mesurer la capacité de réinvestissement de l'élève ;
- favoriser le croisement des évaluations par des professeurs et des intervenants professionnels.

En classe terminale, on privilégie les situations d'évaluation suivantes :

- l'élaboration d'une réflexion argumentée sur des œuvres, à l'écrit comme à l'oral ;
- l'analyse d'extraits ou d'œuvres en mobilisant les principes et outils adéquats et en justifiant leur utilisation, à l'écrit comme à l'oral ;
- la réécriture de fragments filmiques à partir d'une consigne ;
- l'analyse et la confrontation de supports et de documents en lien avec les œuvres du programme limitatif et les questionnements de l'année pour construire et développer une réflexion personnelle ;
- la réalisation d'exercices ou d'un projet de création et leur présentation critique ;
- la variation argumentée d'un élément du projet de création à partir d'une consigne ;
- l'organisation des traces et documents de travail personnels ou collectifs présentant le cheminement et justifiant le choix d'un point de vue au fil du projet créatif (rencontres, entretiens, états du projet, recherches, références et lectures personnelles, etc.).